



## SON PREMIER CHALLENGE PRÉ-PING !

Réservé aux **POUSSINS 2015 et +**, **PREMINIMES 2013/2014** et **MINIMES 2011/2012**.

**FILLES & GARCONS, de la Province de Bruxelles / Brabant Wallon**

**REGLEMENT DE LA PHASE 4 : 10/03/2024**

**Local : Logis Auderghem – Chaussée de Wavre 1690 – 1160 Auderghem**

- 1) Ce challenge est divisé en 4 phases : 17/09/2023 – 10/12/2023 – 28/01/2024 – 10/03/2024.
- 2) Il est uniquement réservé aux Jeunes affiliés à la Province de Bruxelles/Brabant Wallon.
- 3) L'objectif de ce challenge « PRÉPING » est de jouer des matchs contre des jeunes de son âge et de son niveau ainsi que de permettre aux débutants de découvrir la compétition.
- 4) Les différentes phases du challenge respecteront toutes les stipulations sportives en vigueur.
- 5) La compétition sera disputée sur 12 tables et avec des balles en plastique blanches de marque « GEWO ».
- 6) Chaque participant pourra s'inscrire à une et une seule série parmi :  
**POUSSINS GARCONS : De 09H00 à 13:00**  
**PREMINIMES GARCONS : De 09:00 à 13:00**  
**MINIMES GARCONS : 14:00 à 18:00**  
**FILLES (POUSSINES PREMINIMES ET MINIMES regroupées) : 14:00 à 18:00**
- 7) L'horaire sera strictement respecté car la compétition se déroule dans une unique pour le de 6 joueurs.
- 8) Les poules seront définies, à chaque phase, en fonction du classement numérique en vigueur au début du mois. Les 6 premiers joueurs seront dans la première poule, les 6 suivants dans une seconde poule, et ainsi de suite.
- 9) Le premier d'une poule (division) sera assuré de participer à la poule (division) supérieure lors de la phase suivante s'il s'inscrit pour celle-ci, quels que soient ses points numériques avant la compétition.
- 10) Tout match joué sera comptabilisé sur les fiches individuelles des joueurs. Cependant, ces matchs ne seront pas comptabilisés dans la limite des 20 matchs officiels maximum requise pour l'interclubs découvertes.
- 11) Deux classements de régularité seront établis et mis à jour après chaque nouvelle phase : un classement reprenant le nombre total de victoires (quelles que soient les divisions disputées) et un classement reprenant les résultats (1<sup>er</sup> = X points, 2<sup>ème</sup> = Y points, etc.). Des récompenses seront attribuées aux 3 meilleurs de chaque catégorie d'âge pour chaque classement (nombre de victoires et points totaux).
- 12) Les inscriptions se font en ligne via le lien « Tournoi » sur le site <https://resultats.aftt.be/>. Les inscriptions se clôturent le jeudi 07 mars 2024.
- 13) **Le nombre de place est limité par série ! Le site accepte cependant quelques inscriptions au-delà de cette limite afin d'établir plusieurs réserves. Comme indiqué dans leur confirmation mail, les réserves joueront si et seulement si elles ont été contactées ultérieurement à leur inscription.**
- 14) En cas de problème, veuillez-vous adresser à :  
Béatrice WILLEMS, GSM : 0473/54 64 87 – email : beaswillems@gmail.com
- 15) Le droit d'inscription sera de 3€ par phase.
- 16) Lors de ce tournoi, tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 12,50€
- 17) Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€.
- 18) Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€.
- 19) Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.